

DÉCISION DU MAIRE DU 28 MAI 2026

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE BLANCHISSERIE DE L'ESAT DU BREUIL.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 20 mars 2026, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à l'entretien des vêtements de travail des agents du Service Technique,

Vu la proposition établie par l'ESAT du Breuil,

D É C I D E

Article 1 : De signer avec l'ESAT du Breuil – 53 rue de Montcoy – 71670 LE BREUIL, une convention de partenariat pour l'entretien des vêtements de travail des agents du service technique.

Article 2 : La présente convention est signée pour un montant annuel de 6 300.00 € TTC et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

- 3 JUIN 2026

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS

Le Breuil, le 28 mai 2026

Chantal CORDELIER
Maire

